



ACHATS

Les achats de soins et d'entrées sont payables d'avance et en ligne sur notre boutique. Les soins payants et entrées ont une validité de 6 mois à compter de leur date d'achat.

La date de validité correspond à la date butoir du rendez-vous.

Les personnes bénéficiant d'un achat doivent présenter ce dernier le jour du soin, à l'accueil de l'Institut & Spa; dans le cas contraire, la prestation leur sera facturée.

Les achats ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni compensables, ni prolongeables et ne possèdent aucune valeur marchande.

RESERVATIONS

Une fois l'achat réalisé, nous vous invitons à réserver au plus tôt votre soin et/ou votre entrée au spa (Notamment les week-ends)

RETARDS

Avertir toujours le plus tôt possible l'institut et spa du Domaine de Marlioz, car en fonction des plannings de réservation, notre service d'accueil sera contraint d'abrèger le temps consacré au soin proportionnellement au retard constaté. Aucun remboursement ou compensation ne pourra être exigé.

REPORTS

Report intervenant plus de 48h avant le jour du soin : report une seule fois sans frais et prise du nouveau rendez-vous obligatoire le jour même.

Report intervenant entre 48h et le jour du soin : report une seule fois avec 20€ de frais et prise du nouveau rendez-vous obligatoire le jour même.

Pour un second report, que ce soit en prévenant plus de 48h avant le soin ou entre 48h et le jour du soin, le soin sera entièrement perdu.

RENDEZ-VOUS NON HONORE

En cas de non présentation, le soin ou l'entrée est perdu.

REGLEMENT INTERIEUR

L'Institut & Spa est régi par un règlement intérieur affiché sur place.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Sur le site web seuls les paiements par carte bancaire sont autorisés.

* Tous nos massages sont non médicalisés et non para médicalisés : il s'agit de modelages esthétiques de confort, sans finalité médicale. Le terme massage peut être utilisé pour exprimer un modelage corporel, réalisé selon des techniques différentes et variées, par des masseurs formés en centre agréé ou par des esthéticiennes. (article 38 de la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005)